

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 15 janvier 2021

CAHAI-BU(2021)REP1

COMITÉ AD HOC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAHAI)

Bureau – 5^e réunion

Strasbourg, 15 janvier 2021

Réunion en ligne

14 heures – 17 heures (heure de Paris)

RAPPORT DE RÉUNION ABRÉGÉ

www.coe.int/cahai

1. Ouverture de la réunion

1. Le président du CAHAI, M. Gregor STROJIN (Slovénie), a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau. Il a remercié les coprésidents du CAHAI-PDG et du CAHAI-COG de participer à la réunion et a indiqué qu'une réunion plénière spécifique du CAHAI serait consacrée le 26 février aux travaux du CAHAI-COG et à la consultation multipartite.
2. M. Stojin a rappelé l'heureuse conclusion des travaux du CAHAI en 2020, avec l'adoption de l'étude de faisabilité, et indiqué que la réunion du jour permettrait de recueillir les points de vue des membres du Bureau sur les sujets importants pour les travaux du CAHAI, afin d'accélérer les choses et de préparer la prochaine plénière.
3. Mme Claudia LUCIANI, directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance du Conseil de l'Europe, a félicité le CAHAI-PDG pour ses travaux qui ont abouti à l'approbation de l'étude de faisabilité par le CAHAI. Les travaux ont été menés de manière véritablement inclusive et l'étude de faisabilité est l'un des premiers documents du Conseil de l'Europe à avoir été négocié en ligne sans aucune réunion physique.
4. M. Jan KLEIJSEN, directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité du Conseil de l'Europe, a mis l'accent sur les travaux prévus en 2021 ; l'étude de faisabilité constituera la base pour les groupes de travail qui vont maintenant élaborer des éléments spécifiques d'un instrument contraignant et d'autres instruments, non contraignants. Il a remercié tous les membres du CAHAI pour leur esprit de compromis lors de la finalisation de l'étude de faisabilité et a dit espérer que cette attitude de travail positive se maintienne en 2021. Il a évoqué la conférence à haut niveau « Les droits de l'homme à l'ère de l'IA : l'Europe, normalisatrice internationale dans le domaine de l'intelligence artificielle », organisée par la présidence allemande du Comité des Ministres le 20 janvier, un événement très important qui renforcera encore la visibilité du CAHAI.

2. Coordination des tâches entre les trois groupes de travail du CAHAI pour 2021, compte tenu des conclusions de l'étude de faisabilité

5. Le Secrétariat a rappelé que des méthodes de travail révisées pour 2021 avaient été adoptées lors de la troisième réunion plénière du CAHAI pour définir plus clairement les tâches des groupes de travail du CAHAI.
6. D'après ce document, le CAHAI-PDG est chargé d'élaborer des solutions et des orientations visant à soutenir l'élaboration d'un cadre juridique propice à la conception, au développement et à l'application d'une IA respectueuse des normes du Conseil de l'Europe, en s'inspirant des thèmes figurant aux chapitres 3 et 9 de l'étude de faisabilité. Le CAHAI-COG doit veiller à procéder à de larges consultations multipartites sur les principales conclusions de l'étude de faisabilité, sur la base des ressources financières disponibles, dans le but d'alimenter le travail d'élaboration d'un cadre juridique propice à la conception, au développement et à l'application d'une IA. Le CAHAI-LFG est chargé de préparer des dispositions pour un ou plusieurs projets d'instruments juridiques, en s'appuyant en particulier sur le chapitre 7 de l'étude de faisabilité.
7. Le Bureau a convenu que le CAHAI-PDG pourrait axer ses travaux sur l'élaboration d'éléments d'un ou de plusieurs instruments juridiques non contraignants, tandis que le CAHAI-LFG se concentrerait sur l'élaboration d'éléments d'un instrument juridiquement contraignant.
8. Le Bureau a convenu que, même si une certaine souplesse pouvait être accordée quant au nombre de participants au CAHAI-LFG afin de promouvoir l'inclusivité et l'adhésion aux travaux, il faudrait néanmoins limiter ce nombre pour que les travaux puissent avancer rapidement.
9. Le président a confirmé que les membres du Bureau et les coprésidents d'autres groupes de travail pourraient participer aux réunions des groupes de travail en tant qu'observateurs, mais

pas comme membres formels, de manière à promouvoir l'adhésion aux travaux qui vont bientôt commencer.

10. M. Stojin a souligné que les groupes de travail devraient coopérer étroitement pour aboutir à un résultat cohérent avant la fin de l'année.

3. Finalisation des documents concernant la consultation multipartite préparés par le CAHAI-COG en vue de leur présentation au CAHAI pour discussion lors d'une réunion plénière spécifique le 26 février 2021

13. Le président a rappelé que le CAHAI avait convenu de la nécessité d'assurer une étroite coordination entre ses différents groupes de travail dans le cadre de la consultation multipartite, et a chargé le Bureau de veiller à cette coordination. Le CAHAI avait également décidé que la finalisation des documents préparés par le CAHAI-COG serait coordonnée par le Bureau, avec la contribution des trois groupes de travail. Enfin, il avait décidé que le CAHAI-PDG apporterait également sa contribution aux thèmes des consultations.
14. Le président a ajouté que les consultations devraient être axées sur les principaux éléments de l'étude de faisabilité, afin d'enrichir les travaux du CAHAI-LFG.
15. M. Wolfgang TEVES (Allemagne), président du CAHAI-PDG, a présenté le projet de questionnaire pour la consultation multipartite, qui avait été préparé précédemment par le CAHAI-PDG. Il a souligné que le chapitre 7 de l'étude de faisabilité pourrait constituer une bonne base pour les thèmes à soumettre aux parties prenantes sous la forme d'une enquête ou d'un questionnaire.
16. M. Zoltan TURBEK (Hongrie), coprésident du CAHAI-PDG, a insisté sur la diversité du CAHAI-PDG et sur le caractère pleinement inclusif de ses travaux avec des acteurs issus des ONG, du monde universitaire ou du secteur privé, qui sont souvent très actifs pendant les réunions.
17. Les coprésidents du CAHAI-COG, M. Andrey NEZnamov (Fédération de Russie) et Mme Victoria ALSINA (Espagne), ont présenté le point de vue du CAHAI-COG sur la façon dont devraient se dérouler les consultations multipartites.
18. Les coprésidents du CAHAI-COG ont convenu qu'une enquête en ligne était la meilleure solution et se sont dits prêts à travailler sur l'enquête avec le CAHAI-PDG.
19. Les présidents du CAHAI-COG ont déclaré qu'ils préféreraient que l'enquête soit largement accessible, non seulement à ceux qui participent déjà au CAHAI mais aussi aux autres parties prenantes identifiées par le CAHAI-COG. Les membres du Bureau du CAHAI ont approuvé ce point.
20. M. Stojin a suggéré deux cycles de consultation éventuels, en fonction de l'évolution des travaux du CAHAI durant l'année. Le premier pourrait enrichir les travaux du CAHAI-LFG, avec des retours d'information provenant de la consultation multipartite sur les principaux éléments de l'étude de faisabilité ; le second pourrait avoir lieu, si nécessaire, pour permettre une contribution plus détaillée au CAHAI-LFG sur les dispositions rédigées par le groupe. Différents groupes de parties prenantes pourraient être mobilisés pour chaque cycle, avec un groupe plus limité pour le premier cycle basé sur les participants au CAHAI.
21. Le Bureau a convenu que la consultation devrait tout d'abord être aussi inclusive que possible et que, pour cette raison, une enquête unique fondée sur des questions constituerait la meilleure solution. De plus, une simple consultation en ligne serait la mieux adaptée pour s'intégrer dans le calendrier serré des consultations. À cet égard, le Secrétariat a précisé que les consultations devraient avoir lieu entre février et avril, afin que les résultats puissent être rassemblés, analysés et résumés par le CAHAI-COG en temps utile pour la 5^e réunion plénière prévue début juillet. La conférence spécifiquement consacrée aux consultations multipartites, qui se déroulera en mai sous la présidence hongroise, pourra également permettre d'apporter des éclairages.

22. Il a été mentionné que les questions figurant dans la consultation devraient être précises sur le fond, de manière à fournir des orientations claires au CAHAI-LFG sur les choix réglementaires possibles auxquels il pourra être confronté durant ses travaux.
23. Le Bureau a convenu que le fait d'utiliser une seule méthodologie pour la consultation (enquête ouverte) et de définir un nombre limité de questions claires serait la meilleure manière de procéder, compte tenu des résultats attendus et du calendrier de la consultation. L'enquête pourrait être publiée sur le site internet du Comité, de même qu'une compilation et/ou une analyse des réponses. Le Bureau a insisté sur une transparence maximale, par exemple en ce qui concerne la publication systématique des réponses reçues.
24. Le Bureau a convenu qu'il faudrait encourager les consultations nationales et qu'il fallait absolument mener un travail de sensibilisation au sujet des consultations. Même si l'enquête ne sera disponible qu'en anglais et en français, chaque État membre aura naturellement la possibilité de faire des traductions non officielles s'il le souhaite. Il appartiendra aux États membres de décider d'organiser ou non des consultations nationales. Les conclusions de toute consultation de ce type devraient être communiquées au CAHAI pour publication par le Conseil de l'Europe sur le site internet du CAHAI. En outre, une compilation des réponses reçues à la consultation en ligne et le rapport final résumant les principales conclusions de la consultation seront également publiés.
25. Sur la base de ces discussions, le Secrétariat, en consultation avec les coprésidents du CAHAI-COG et du CAHAI-PDG et les membres du Bureau, préparera un document mis à jour contenant des propositions pour la consultation, qui sera soumis aux membres du Bureau dans la semaine du 8 février, en vue d'être ensuite soumis au CAHAI lors de sa 4^e réunion plénière le 26 février.

4. Examen des demandes de statut d'observateur arrivées récemment au Secrétariat du CAHAI (point limité aux membres du Bureau)

- a. [Centre pour la démocratie et l'État de droit \(CEDEM\)](#)
 - b. [Association européenne des professionnels de la protection des données](#)
 - c. [Centre pour la politique en matière d'IA et de numérique \(CAIDP\) de l'Institut Michael Dukakis](#)
26. En ce qui concerne les demandes de statut d'observateur auprès du CAHAI, trois demandes ont récemment été reçues par le Secrétariat. Elles émanent du Centre pour la démocratie et l'État de droit (CEDEM), de l'Association européenne des professionnels de la protection des données et du Centre pour la politique en matière d'IA et de numérique (CAIDP) de l'Institut Michael Dukakis.
26. Les critères d'octroi du statut d'observateur sont les suivants :
- le degré de représentativité de l'organisation requérante de la société civile, du secteur privé ou scientifique ;
 - la contribution qu'elle pourrait apporter à l'accomplissement de la tâche principale du CAHAI à la lumière de son travail de fond et de son expérience ;
 - son expérience antérieure de coopération avec le Conseil de l'Europe ou d'autres organisations internationales dans ce domaine.
27. Le Bureau a convenu de transmettre les trois demandes à la plénière du CAHAI.

5. Questions diverses

29. M. Teves a informé les participants de la conférence à haut niveau « Les droits de l'homme à l'ère de l'IA : l'Europe, normalisatrice internationale dans le domaine de l'intelligence artificielle », organisée par la présidence allemande du Comité des Ministres le 20 janvier, qui constituera une bonne occasion de sensibiliser aux travaux du CAHAI. Il a remercié les membres du Bureau ayant accepté d'intervenir pendant la conférence et a encouragé à diffuser largement l'invitation, car la conférence est ouverte à tous.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

Observations liminaires de :

- M. Jan Kleijssen, directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Conseil de l'Europe
- Mme Claudia Luciani, directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Conseil de l'Europe

2. Coordination des tâches entre les trois groupes de travail du CAHAI pour 2021, compte tenu des conclusions de l'étude de faisabilité

Documents de travail : [CAHAI\(2020\)23](#) ; [CAHAI\(2020\)10ADDREV3](#) ; [CAHAI\(2020\)26](#)

3. Finalisation des documents concernant la consultation multipartite préparés par le CAHAI COG en vue de leur présentation au CAHAI pour discussion lors d'une réunion plénière spécifique le 26 février 2021

Documents de travail : [CAHAI-COG\(2020\)04](#) ; [CAHAI-COG\(2020\)05](#) ; [CAHAI\(2020\)26](#)

4. Examen des demandes de statut d'observateur arrivées récemment au Secrétariat du CAHAI (point limité aux membres du Bureau)

- a. [Centre pour la démocratie et l'État de droit \(CEDEM\)](#)
- b. [Association européenne des professionnels de la protection des données](#)
- c. [Centre pour la politique en matière d'IA et de numérique \(CAIDP\) de l'Institut Michael Dukakis](#)

Document de référence : [CAHAI\(2019\)05fin](#)

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU BUREAU

BELGIQUE

Mme Peggy VALCKE (vice-présidente)
Chercheuse et professeure en TIC et médias
Faculté de droit de la KUL

ESTONIE

Mme Siiri AULIK
Conseillère
Division de droit public
Ministère de la justice

FRANCE

Mme Marine KETTANI excusée
Chargée de mission auprès du chef du service
de l'expertise et de la modernisation
Ministère de la justice

ALLEMAGNE

M. Wolfgang TEVES
Chef de la Division de la stratégie numérique
Questions politiques clés de la société de
l'information
Ministère fédéral de la justice et de la
protection des consommateurs

ITALIE

M. Marco BELLEZZA
Conseiller en innovation auprès du ministre du
développement économique
Ministère du développement économique

ROUMANIE

M. Andrei DINCULESCU
Conseiller en IA et en internet des objets
Gouvernement de la Roumanie

SLOVÉNIE

M. Gregor STROJIN (président)
Conseiller du président de la Cour suprême de
la République de Slovénie

SUISSE

M. Thomas SCHNEIDER
Ambassadeur
Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la
communication
Vice-directeur, Office fédéral de la
communication
Chef Affaires internationales

ROYAUME-UNI

M. David LESLIE
Responsable du thème de l'éthique et
chercheur en éthique
Programme de politique publique
Institut Alan Turing

Autres États membres du Conseil de l'Europe

HONGRIE

M. Zoltán TURBÉK – Coprésident du CAHAI-PDG

Directeur, Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères

FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. Andrey NEZNAMOV – Coprésident du CAHAI-COG

Chercheur principal de l'Académie russe des sciences, Directeur exécutif de la réglementation de l'IA, Sberbank

ESPAGNE

Mme Victoria ALSINA BURGUES – Coprésidente du CAHAI-COG

Professeure assistante en industrie et directrice de recherche universitaire, Centre pour la science et le progrès urbains, faculté associée, département Technologie, Culture et Société, Senior Fellow, The Governance Lab

SECRETARIAT GÉNÉRALE DU CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ÉTAT DE DROIT (DG I)

M. Jan KLEIJSSSEN

Directeur

Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité

M. Patrick PENNINGCKX

Chef de service

Service de la société de l'information

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE (DG II)

Mme Claudia LUCIANI

Directrice

Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance

SECRETARIAT DU CAHAI

Mme Clementina BARBARO

Cosecrétaire du CAHAI

Mme Ursula STICKER

Cosecrétaire du CAHAI

M. Yannick MENECEUR – Conseiller en politiques

Mme Lucy ANCELIN – Assistante du CAHAI

Mme Claire ROBINS – Secrétariat, Division anti-terrorisme

Mme Laetitia DIMANCHE – Assistante de projet, Service de la société de l'information

